

Subvention Olympiades Académiques de Mathématiques – Budget 2020.

Conseil d'administration du 9 mars 2020

Délibération 2020/03/CA-017

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent une subvention d'un montant de 500 € pour les Olympiades Académiques de Mathématiques – Budget 2019 UB N2_101 (services centraux).

Toulouse, le 9 mars 2020 Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0